

DELIBERATION N° 2001/10-04 - AIDE AUX VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE TOULOUSE

Madame RAVON, rapporteur , indique à l'Assemblée que les ludréens veulent s'associer à la détresse des victimes de l'explosion d'une usine de fabrication de produits chimiques à Toulouse.

Elle propose de manifester la solidarité de la ville de Ludres à celles des habitants de Toulouse en versant une aide de 5 000 F soit 762,25 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une aide financière de 5 000,00 F soit 762,25 euros qui sera versée à la ville de Toulouse :
« Recette des Finances de Toulouse Municipale -
Explosion AZF - Banque de France - 30.001 833
TOULOUSE - c/310000000028.
- d'inscrire ces crédits au budget supplémentaire 2001.